

Rapport public Parcoursup session 2023

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive PACA - site d'Aix-en-Provence (CREPS) - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS PACA - site de Boulouris - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation	Jury par défaut	Tous les candidats	14	117	18	25	19
CREPS PACA - site d'Antibes - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation	Jury par défaut	Tous les candidats	14	117	21	25	19

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

D'autre part, la validation des exigences préalables présentées ci-après est impérative pour pouvoir entrer en formation. Ces exigences sont référencées par arrêté du 29 juillet 2021 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044011480>

Les exigences préalables à l'entrée en formation, sont les suivantes :

>> Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :

- " premiers secours en équipe de niveau 1 " (PSE 1) ou son équivalent en cours de validité (diplôme + attestation de formation continue) ;

- " premiers secours en équipe de niveau 2 " (PSE 2) ou son équivalent en cours de validité (diplôme + attestation de formation continue) ;

>> Etre admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique " BNSSA et si nécessaire produire l'attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis ;

>> Produire un certificat médical. Le certificat médical produit doit être daté de moins de trois mois au jour du déroulement du test de sélection et doit être conforme au modèle téléchargeable sur : <https://www.creps-paca.fr/assets/images/pièces/a-paf-cm-aan.pdf>

>> Produire une attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum conforme au modèle téléchargeable sur : <https://www.creps-paca.fr/assets/images/pièces/a-paf-a400m-bpaan.pdf>

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le [3° de l'article D. 212-27-1 du code du sport](#).

Rappel : le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves

Le BPJEPS activités aquatiques et de la natation du CREPS PACA est organisé sur 2 sessions distinctes :

- une session sur le site d'Antibes
- une session sur le site de St Raphaël/Boulouris

Une réunion d'information sur les 2 formations BPJEPS AAN organisées par le CREPS PACA à Boulouris (83) et Antibes (06), se tiendra le 1er février 2023 à 14h à 16h.

Cette réunion se déroulera sous la forme d'une visioconférence.

Si vous souhaitez participer à cette réunion veuillez remplir le formulaire en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.gle/8LU5jJbvXzk5NNdu8>.

La veille de la réunion, vous recevrez un mail contenant les informations pour vous connecter à la visioconférence.

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

CREPS PACA - site de Boulouris - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation :

La formation se déroulera, en alternance, du 07 septembre 2023 au 07 juin 2024

- Concevoir un projet pédagogique ;
- Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires ; d'activités de loisirs de forme et de bien être et d'enseignement des nages codifiées ;
- Organiser la sécurité des activités aquatiques ;
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique ;
- Assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge ;
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau ;
- Gérer un poste de secours ;
- Participer au fonctionnement de la structure.

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et d'autres en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur. Le principe pédagogique s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder concrètement des domaines aussi variés que l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation. Ils sont donc abordés de manière très contextualisée, en relation directe avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont réalisées majoritairement en situation professionnelle réelle.

<https://www.creps-paca.fr/formation.offre#activites-aquatiques>

CREPS PACA - site d'Antibes - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation :

La formation se déroulera, en alternance, du 06 septembre 2023 au 24 mai 2024

- Concevoir un projet pédagogique ;
- Conduire des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires ; d'activités de loisirs de forme et de bien être et d'enseignement des nages codifiées ;
- Organiser la sécurité des activités aquatiques ;

- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique ;
- Assurer la sécurité des pratiquants dont il a la charge ;
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène de l'air et de l'eau ;
- Gérer un poste de secours ;
- Participer au fonctionnement de la structure.

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et d'autres en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur. Le principe pédagogique s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder concrètement des domaines aussi variés que l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation. Ils sont donc abordés de manière très contextualisée, en relation directe avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont réalisées majoritairement en situation professionnelle réelle.

<https://www.creps-paca.fr/formation.offre#activites-aquatiques>

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Comme suite aux échanges de la commission d'examen des vœux, les critères généraux d'examen des vœux ont été paramétrés sur la plateforme Parcousup, sur le plan qualitatif et quantitatif (pondération) conformément aux instructions du ministère chargé des sports. Etant une formation sélective, ces critères ont été appliqués dans le cadre de l'entretien de sélection organisé pour classer les candidats éligibles (ayant réussi les tests d'exigences préalables conformément à la réglementation en vigueur). A l'issue des entretiens de sélection avec l'ensemble des candidats, la commission d'examen des vœux s'est rassemblée pour statuer sur le bon déroulement et la conformité de ces entretiens, et ainsi entériner la liste des candidats classés.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Il apparaît qu'un bon nombre de candidats ne connaissent pas bien le dispositif de formation pour lequel ils se sont portés candidats. S'en suit, dans leur dossier Parcoursup et lors de l'entretien, la présentation d'un projet de formation et d'un projet professionnel en décalage avec les réalités du métier permis par l'obtention du diplôme visé.

Il est donc conseillé aux candidats de porter une attention particulière, en amont de l'entretien de sélection, au programme de la formation ainsi qu'à ces implications professionnelles. Ces informations sont en libre accès sur le site Internet de l'organisme proposant la formation.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français	Cette note a permis à la CEV d'évaluer les capacités d'expression écrite nécessaires notamment à la rédaction des rapports de stage demandés dans le cadre des épreuves certificatives	Bulletins de 1ère, note obtenue au bac	Essentiel
	Note d'EPS	Cette note a permis à la CEV d'évaluer l'appétence pour les activités physiques et sportives ainsi que le niveau de pratique sportive des candidats.	Bulletins de 1ère et Terminale, note obtenue au bac, résultats de la dernière classe fréquentée.	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Ce critère, évalué à l'occasion des entretiens de sélection, a été essentiel pour identifier le niveau d'autonomie des candidats appelés à être en responsabilité dans les structures d'alternance	Fiche Avenir / Fiche de suivi	Essentiel

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
	Capacité à l'oral	Ce critère, évalué à l'occasion des entretiens de sélection, a été essentiel pour identifier la capacité des candidats à prendre la parole en public, compétence déterminante dans le métier d'éducateur sportif.	Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de motivation	Essentiel
	Expression écrite / Qualité de syntaxe	Ce critère, évalué à l'occasion des entretiens de sélection, a été essentiel pour identifier le niveau d'autonomie des candidats appelés à être en responsabilité dans les structures d'alternance	Projet de formation motivé	Essentiel
Savoir-être	Autonomie, capacité d'organisation	Ce critère, évalué à l'occasion des entretiens de sélection, a été essentiel pour identifier le niveau d'autonomie des candidats appelés à être en responsabilité dans les structures d'alternance	Fiche Avenir / Fiche de suivi / projet de formation motivé / entretien de motivation	Essentiel
	Capacité à s'investir, implication	Ce critère, évalué à l'occasion des entretiens de sélection, a été essentiel pour identifier le niveau d'autonomie des candidats appelés à être en responsabilité dans les structures d'alternance	Fiche Avenir / Fiche de suivi / projet de formation motivé / entretien de motivation	Essentiel

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	Ce critère est déterminant pour éviter des erreurs de parcours et une mauvaise orientation professionnelle. La CEV a remarqué que certains candidats n'ont pas bien mesuré les implications et les débouchés professionnels attendants à la formation visée.	Projet de formation motivé / Entretien de sélection	Essentiel
	Connaissance des exigences de la formation : Recherche d'une structure d'alternance	Critère essentiel, la CEV a remarqué qu'un bon nombre de candidats ne connaît pas ou peu le programme de la formation visée.	Entretien de sélection	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et /ou d'animation	Ce critère permet a permis d'identifier les candidats ayant pris conscience de la différence essentielle entre la pratique sportive et l'encadrement d'une pratique sportive.	Rubriques activités et centres d'intérêt / entretien de motivation	Essentiel
	Engagement (citoyen, associatif)	La CEV a utilisé ce critère pour évaluer le système de valeurs du candidat et son adéquation avec les bienfaits de la pratique sportive sur les plans hygiéniques et éducatifs.	Fiche Avenir / Fiche de suivi / projet de formation motivé / rubriques activités et centres d'intérêt	Essentiel

Signature :

JEROME ROUILLAUX,

Directeur de l'établissement Centre de Ressources,
d'Expertise et de Performance Sportive PACA - site
d'Aix-en-Provence (CREPS)